



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Modalités de dépôt des candidatures Élections législatives des 11 et 18 juin 2017

Les candidatures devront être déposées à la préfecture de l'Eure, Boulevard Chauvin, 27000 Évreux en salle Walras aux dates et horaires suivants :

- 1er tour : du lundi 15 mai au jeudi 18 mai de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi 19 mai de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ;
- 2nd tour : le lundi 11 juin après la proclamation des résultats par la commission de recensement des votes jusqu'à 17h, et le mardi 13 juin de 9h à 18h.

La déclaration de candidature doit être déposée personnellement par le candidat ou son remplaçant. Elle doit être établie en deux exemplaires, dont au moins un original.

Un formulaire de candidature est disponible en annexe 4 du mémento du candidat, disponible sur le site de la préfecture de l'Eure, rubrique « politiques publiques », « élections ».

Le formulaire de candidature devra être accompagné des pièces suivantes :

- acceptation écrite du remplaçant (annexe 4 du mémento du candidat)
- Pour le candidat et son remplaçant : preuve de la qualité d'électeur (attestation d'inscription sur les listes électorales de moins de 30 jours, copie de la décision de justice ordonnant l'inscription, copie du certificat de nationalité ou de la carte d'identité en cours de validité et bulletin n°3 du casier judiciaire de moins de 3 mois)
- preuve de dépôt d'un mandataire financier (copie du récépissé délivré par la préfecture, copie du récépissé prévu à l'article 5 du décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 si le candidat a choisi comme mandataire une association de financement électorale). Dans le cas où le candidat n'aurait pas encore procédé à la déclaration d'un mandataire financier, il devra se munir des pièces nécessaires à celle-ci, à savoir le formulaire par lequel le candidat procède à la désignation de la personne qu'il charge des fonctions de mandataire financier et, d'autre part, de l'accord de cette dernière pour exercer ces fonctions.
- le formulaire de rattachement à un parti ou un groupement politique, qui sera mis en ligne sur le site du ministère de l'intérieur au plus tard le 12 mai.
- Le formulaire d'acceptation de la mise en ligne sur internet de la propagande (annexe 9 du mémento).

Par ailleurs, afin de faciliter la mise en paiement des éventuels remboursements de frais de propagande et de dépenses de campagne, il est conseillé aux candidats de fournir aux services de la préfecture :

- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- la fiche de création de l'identité d'un tiers (annexe 9 du mémento du candidat)

Pour plus d'informations, les candidats sont invités à consulter le mémento du candidat, disponible sur le site internet de la préfecture.